



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022



ID : 040-224000018-20221102-SA_DES21_28_127-AI

Les Landes, le Département

ARRETE

**PORTANT DESIGNATION DE
MONSIEUR HENRI BEDAT,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
EN TANT QUE REPRESENTANT DU PRESIDENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
AU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
DU COLLEGE JEAN ROSTAND A CAPBRETON,**

n° SA-DES21/28-127

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1411-5, L. 2121-21 et D. 1411-3 ;

VU la délibération n° I-1/1 de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 21 octobre 2022, portant composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre du collège Jean Rostand à Capbreton, dont Monsieur le Président du Conseil départemental assure la présidence ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes en tant que Président du jury de concours de maîtrise d'œuvre du collège Jean Rostand à Capbreton.

Article 2 : Monsieur Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, reçoit délégation pour signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exercice des fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes auprès du jury de concours de maîtrise d'œuvre du collège Jean Rostand à Capbreton.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site officiel du Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le - 2 NOV. 2022

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental